

Service Risques, Crise, Education Routière

La Roche-sur-Yon, le 4 décembre 2023

Dossier suivi par : Léonie LHÉRISSON  
Tél. : 02 51 44 32 15  
Mail : leonie.lherisson@vendee.gouv.fr

à

destinataire in fine

Objet : Notification d'un porter à connaissance de la « carte nationale de sensibilité aux feux de forêts et de végétation »

PJ : Cartographie du territoire, résumé non technique, notice technique pour les utilisateurs, arrêté cadre interdépartemental n°2023-DRAAF-39 et l'arrêté départemental N°14 SIDPC-SDIS 246

A la suite des incendies qui ont frappé le territoire national durant l'été 2022, le Président de la République a annoncé, le 28 octobre suivant, un plan d'actions en trois axes : **le reboisement, le renforcement des moyens de la lutte contre les incendies et le renforcement de la prévention des feux de forêt et de végétation.**

S'agissant de la prévention, le Président de la République a annoncé que l'Etat établira une carte nationale à la maille la plus fine, recensant les zones particulièrement exposées à un risque d'incendie de forêt. Le Gouvernement a décidé que cette carte sera portée à la connaissance des élus, accompagnée d'orientations pour prendre en compte le risque d'incendie dans leurs choix d'urbanisme.

Le porter à connaissance, défini par l'article R. 132-1 du code de l'urbanisme, aux articles L. 132-2 et suivants et R. 132-1 et suivants du code de l'urbanisme, permet de transmettre aux porteurs de SCOT, PLU et carte communale, les informations qui leur sont nécessaires ou qui peuvent leur être utiles pour l'élaboration ou la révision desdits documents.

La carte nationale de sensibilité aux feux a été élaborée par les services du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Elle est représentative d'une saison de feux en situation actuelle et de court terme. Elle n'intègre pas de projection des effets du changement climatique.

Cette carte a été établie selon une méthode mathématique qui intègre les informations d'images satellitaires décrivant la végétation (type et état de la végétation), l'occupation des sols, notamment la présence d'équipements susceptibles d'être à l'origine de feu (infrastructures de transport, lignes électriques aériennes, bâti) ainsi que de données décrivant le climat et le relief.

Elle met en évidence que certaines parties du territoire de votre commune présentent une sensibilité aux feux de forêt et de végétation.

Par la présente, en application des articles L. 132-2 du code de l'urbanisme et L. 125-2 du code de l'environnement, je porte à votre connaissance l'extrait, pour le territoire de votre commune, de la carte nationale de sensibilité aux feux (voir annexe 1), ainsi que son résumé non technique qui présente la carte de sensibilité aux feux (voir annexe 2) et la notice technique pour les utilisateurs (voir annexe 3).

Vous pouvez retrouver la carte départementale, ainsi que les annexes techniques, sur le site internet des services de l'État en Vendée : <https://www.vendee.gouv.fr>

Afin de tenir compte de cette nouvelle connaissance des risques naturels prévisibles d'incendie de forêt et de végétation, je vous invite à vous référer dès à présent aux documents du présent porter-à-connaissance pour l'élaboration des documents d'aménagement et d'urbanisme ainsi que pour la délivrance des autorisations d'urbanisme. Ils vous permettront de délivrer sous conditions, voire de refuser, les autorisations d'urbanisme en faisant usage de l'article R. 111-2 du code de l'urbanisme, afin de satisfaire l'obligation de garantir la sécurité publique.

Pour que la population de votre commune soit dûment informée de cette nouvelle connaissance des risques, je vous invite à anticiper la prise en compte de cette carte dans votre document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) ainsi que dans votre plan communal de sauvegarde (PCS).

Je me permets de vous rappeler par ailleurs, l'existence de l'arrêté cadre interdépartemental n°2023-DRAAF-39 « relatif à la mise en place de mesures de prévention des incendies de forêt et de protection des forêts contre l'incendie » approuvé en date du 5 juillet 2023 et l'arrêté départemental N°14 SIDPC-SDIS 246 « réglementant la prévention contre les risques d'incendie et de panique sur les terrains de camping, caravanage, aires d'accueil d'autocaravanes, parcs résidentiels de loisirs à gestion hôtelière et installations assimilées » approuvé en date du 5 mai 2014.

A titre d'information, sachez que la pertinence des classements de massifs exposés au risque incendie au titre du code forestier sera évalué en 2024. L'application d'obligations légales de débroussaillage (OLD) pourrait concerner certains massifs classés en Vendée.

Enfin, je vous informe que mes services mettront également à jour le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) courant 2024.

Le préfet,



Gérard GAVORY

### Liste des destinataires in fine

<b>Communes</b>		
M. le maire de Les Achards	Mme le maire de Le Givre	M. le maire de Saint-Avaugourd-Des-Landes
M. le maire de L'Aiguillon-La-Presque-Ile	M. le maire de Grand'landes	M. le maire de Saint-Benoist-Sur-Mer
M. le maire de L'Aiguillon-Sur-Vie	M. le maire de Grosbreuil	M. le maire de Sainte-Cécile
M. le maire d'Aizenay	M. le maire de Grues	M. le maire de Saint-Christophe-Du-Ligneron
M. le maire d'Angles	M. le maire de Le Gué-De-Velluire	M. le maire de Saint-Cyr-Des-Gâts
M. le maire d'Antigny	M. le maire de La Guérinière	M. le maire de Saint-Cyr-En-Talmondais
Mme le maire d'Apremont	Mme le maire de L'Herbergement	Mme le maire de Saint-Denis-Du-Payré
M. le maire d'Aubigny-Les-Clouzeaux	Mme le maire de Les Herbiers	Mme le maire de Saint-Denis-La-Chevasse
M. le maire d'Auchay-Sur-Vendee	M. le maire de L'Hermenault	M. le maire de Saint-Étienne-De-Brillouet
Mme le maire d'Avrillé	M. le maire de L'Ile-D'Elle	M. le maire de Saint-Étienne-Du-Bois
M. le maire de Barbâtre	M. le maire de L'Ile-d'Olonne	M. le maire de Sainte-Flaive-Des-Loups
M. le maire de La Barre-De-Monts	M. le maire de L'Ile-d'Yeu	M. le maire de Rives De L'Yon
M. le maire de Bazoges-En-Paillers	Mme le maire de Jard-Sur-Mer	M. le maire de Sainte-Foy
M. le maire de Bazoges-En-Pareds	M. le maire de La Jaudonnière	M. le maire de Saint-Fulgent
Mme le maire de Beaufou	M. le maire de La Jonchère	M. le maire de Sainte-Gemme-La-Plaine
M. le maire de Beaulieu-Sous-La-Roche	M. le maire de Lairoux	M. le maire de Saint-Georges-De-Pointindoux
M. le maire de Beaurepaire	Mme le maire de Landeronde	M. le maire de Saint-Germain-De-Prinçay
M. le maire de Beauvoir-Sur-Mer	M. le maire de Les Landes-Genusson	M. le maire de Saint-Gervais
M. le maire de Bellevigny	Mme le maire de Landevieille	M. le maire de Saint-Gilles-Croix-De-Vie
M. le maire de Benet	M. le maire de Le Langon	M. le maire de Sainte-Hermine
M. le maire de La Bernardière	Mme le maire de Liez	Mme le maire de Saint-Hilaire-De-Riez
M. le maire de Le Bernard	M. le maire de Loge-Fougereuse	Mme le maire de Saint-Hilaire-Des-Loges
M. le maire de Bessay	M. le maire de Longèves	M. le maire de Saint-Hilaire-De-Voust
M. le maire de Bois-De-Cené	Mme le maire de Longeville-Sur-Mer	M. le maire de Saint-Hilaire-La-Forêt
M. le maire de La Boissière-De-	M. le maire de Luçon	M. le maire de Saint-Hilaire-Le-

19, rue Montesquieu – BP 60827  
 85021 La Roche-sur-Yon Cedex  
 Tél. : 02 51 44 32 32 – Télécopie : 02 51 05 57 63 – Mail : ddtm@vendee.gouv.fr  
 Ouverture au public : du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Montaigu		Vouhis
M. le maire de La Boissière-Des-Landes	M. le maire de Les Lucs-Sur-Boulogne	M. le maire de Saint-Jean-De-Beugné
M. le maire de Bouillé-Courdault	M. le maire de Maché	Mme le maire de Saint-Jean-De-Monts
M. le maire de Bouin	M. le maire de Les Magnils-Reigniers	Mme le maire de Saint-Juire-Champgillon
Mme le maire de Le Boupère	M. le maire de Maillé	M. le maire de Saint-Julien-Des-Landes
M. le maire de Bourneau	Mme le maire de Maillezais	M. le maire de Saint-Laurent-De-La-Salle
Mme le maire de Bournezeau	M. le maire de Mallièvre	M. le maire de Saint-Laurent-Sur-Sèvre
M. le maire de Brem-Sur-Mer	M. le maire de Mareuil-Sur-Lay-Dissais	M. le maire de Saint-Maixent-Sur-Vie
M. le maire de Brétignolles-Sur-Mer	Mme le maire de Marillet	M. le maire de Saint-Malô-Du-Bois
M. le maire de La Bretonnière-La-Claye	Mme le maire de Marsais-Sainte-Radégonde	M. le maire de Saint-Mars-La-Réorthe
M. le maire de Breuil-Barret	M. le maire de Martinet	M. le maire de Saint-Martin-De-Fraigneau
Mme le maire de Les Brouzils	M. le maire de Le Mazeau	M. le maire de Saint-Martin-Des-Fontaines
M. le maire de La Bruffière	M. le maire de La Meilleraie-Tillay	M. le maire de Saint-Martin-Des-Noyers
M. le maire de La Caillère-Saint-Hilaire	M. le maire de Menomblet	M. le maire de Saint-Martin-Des-Tilleuls
M. le maire de Cezais	M. le maire de La Merlatière	M. le maire de Saint-Martin-Lars-En-Sainte-Hermine
M. le maire de Chaillé-Les-Marais	M. le maire de Mervent	M. le maire de Saint-Mathurin
M. le maire de La Chaize-Giraud	M. le maire de Mesnard-La-Barotière	M. le maire de Saint-Maurice-Des-Noues
M. le maire de La Chaize-Le-Vicomte	M. le maire de Monsireigne	M. le maire de Saint-Maurice-Le-Girard
M. le maire de Challans	M. le maire de Montaigu Vendée	Mme le maire de Saint-Mesmin
M. le maire de Champagné-Les-Marais	M. le maire de Montournais	M. le maire de Saint-Michel-En-L'herm
M. le maire de Le Champ-Saint-Père	M. le maire de Montreuil	M. le maire de Saint-Michel-Le-Cloucq
Mme le maire de Chantonay	M. le maire de Montréverd	Mme le maire de Saint-Paul-En-Pareds
M. le maire de Chanverrie	M. le maire de Moreilles	M. le maire de Saint-Paul-Mont-Petit
M. le maire de La Chapelle-Aux-Lys	M. le maire de Mortagne-Sur-Sèvre	M. le maire de Sainte-Pexine
M. le maire de La Chapelle-Hermier	M. le maire de Mouchamps	M. le maire de Saint-Philbert-De-Bouaine

M. le maire de La Chapelle-Palluau	M. le maire de Mouilleron Saint Germain	M. le maire de Saint-Pierre-Du-Chemin
M. le maire de La Chapelle-Thémer	M. le maire de Mouilleron-Le-Captif	M. le maire de Saint-Pierre-Le-Vieux
M. le maire de Chasnais	M. le maire de Moutiers-Les-Mauxfaits	M. le maire de Saint-Prouant
Mme le maire de La Châtaigneraie	Mme le maire de Moutiers-Sur-Le-Lay	M. le maire de Sainte-Radégonde-Des-Noyers
M. le maire de Château-Guibert	Mme le maire de Mouzeuil-Saint-Martin	M. le maire de Saint-Révérend
M. le maire de Châteauneuf	M. le maire de Nalliers	M. le maire de Saint-Sigismond
M. le maire de Chauché	M. le maire de Nesmy	M. le maire de Saint-Sulpice-En-Pareds
M. le maire de Chavagnes-En-Paillers	M. le maire de Nieul-Le-Dolent	M. le maire de Saint-Urbain
M. le maire de Chavagnes-Les-Redoux	M. le maire de Rives-d'Autise	Mme le maire de Saint-Valérien
M. le maire de Cheffois	M. le maire de Noirmoutier-en-l'Île	Mme le maire de Saint-Vincent-Sterlanges
M. le maire de Coëx	M. le maire de Notre-Dame-De-Monts	M. le maire de Saint-Vincent-Sur-Graon
M. le maire de Commequiers	Mme le maire de L'Orbrie	M. le maire de Saint-Vincent-Sur-Jard
Mme le maire de La Copechagnière	Mme le maire de Palluau	M. le maire de Sallertaine
Mme le maire de Corpe	Mme le maire de Péault	M. le maire de Sérigné
M. le maire de La Couture	Mme le maire de Le Perrier	M. le maire de Sévremont
Mme le maire de Cugand	M. le maire de Petosse	M. le maire de Sigournais
M. le maire de Curzon	M. le maire de Les Pineaux	M. le maire de Soullans
M. le maire de Damvix	M. le maire de Pissotte	Mme le maire de Le Tablier
M. le maire de Doix Les Fontaines	M. le maire de Les Velluire-Sur-Vendée	M. le maire de La Taillée
M. le maire de Dompierre-Sur-Yon	Mme le maire de Le Poiré-Sur-Vie	M. le maire de Tallud-Sainte-Gemme
M. le maire de Les Épesses	M. le maire de Poiroux	M. le maire de Talmont-Saint-Hilaire
M. le maire de L'Épine	M. le maire de Pouillé	M. le maire de La Tardière
M. le maire d'Essarts En Bocage	Mme le maire de Pouzauges	Mme le maire de Thiré
M. le maire de Falleron	Mme le maire de Puy-De-Serre	Mme le maire de Thorigny
M. le maire de Faymoreau	Mme le maire de Puyravault	M. le maire de Thouarsais-Bouildroux
Mme le maire de Le Fenouiller	M. le maire de La Rabatelière	M. le maire de Tiffauges
M. le maire de La Ferrière	Mme le maire de Réaumur	M. le maire de La Tranche-Sur-Mer
M. le maire de Fontenay-Le-Comte	Mme le maire de La Réorthe	Mme le maire de Treize-Septiers
M. le maire de Fougeré	M. le maire de Notre-Dame-De-Riez	Mme le maire de Treize-Vents
M. le maire de Foussais-Payré	M. le maire de Rocheservière	M. le maire de Triaize

M. le maire de Froidfond	M. le maire de La Roche-Sur-Yon	M. le maire de Vairé
M. le maire de La Garnache	M. le maire de Rochetrejoux	M. le maire de Venansault
Mme le maire de La Gaubretière	Mme le maire de Rosnay	Mme le maire de Vendrennes
M. le maire de La Genétouze	M. le maire de Les Sables-d'Olonne	M. le maire de Vix
M. le maire de Le Girouard	M. le maire de Saint-André-Gouled'Oie	M. le maire de Vouillé-Les-Marais
M. le maire de Givrand	M. le maire de Saint-Aubin-Des-Ormeaux	M. le maire de Vouvant
	M. le maire de Saint-Aubin-La-Plaine	M. le maire de Xanton-Chassenon

### **Communautés d'Agglomération et de Communes**

M. le Président de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée
M. le Président de la Communauté de Communes du Pays des Achards
Mme la Présidente de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers
Mme la Présidente de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral
M. le Président de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise
M. le Président de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier
Mme la Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Chantonay
M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne
M. le Président de la Communauté de Communes Challans-Gois Communauté
M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts
M. le Président de La Roche-sur-Yon Agglomération
M. le Président de Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière
M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles
M. le Président de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral
Mme la Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges
M. le Président de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée
M. le Président de la Communauté de Communes Vie et Boulogne
M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie
Mme la Présidente de la Communauté de Communes Océan Marais de Monts
M. le Président de Les Sables d'Olonne Agglomération

### **Syndicats Mixtes**

M. le Président du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen, porteur du SCOT Pays du Bocage Vendéen
M. le Président du Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie, porteur du SCOT Pays Yon et Vie
M. le Président du Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée développement, porteur du SCOT Sud-Est Vendée
M. le Président du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan, porteur du SCOT Nord-Ouest Vendée
M. le Président du Syndicat Mixte Vendée Coeur Océan, porteur du SCOT Sud-Ouest Vendéen